

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel et des  
Installations Classées  
pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-10626DENV

Nouméa, le 24 AVR. 2015

à

Directeur de la SARL GNFA Pacific  
BP 933  
98845 Nouméa cedex

*Le Chef de service*

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite d'inspection réalisée le 08 avril 2015 sur le chantier école réhabilité de dépollution d'autobus de GNFA PACIFIC

Pièce jointe : compte-rendu de l'inspection du 08 avril 2015

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 08 avril 2015 sur le chantier école réhabilité de dépollution d'autobus de GNFA PACIFIC.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef du service de la prévention  
des pollutions et des risques**